

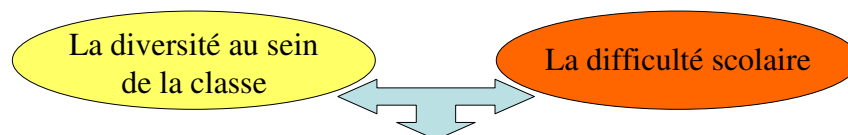
UE4 / EC2 (La diversité au sein du groupe classe.)
TD3
De l'élève en difficulté dans la classe
au travail avec le RASED.

V. Pardieu & M. Vinais
Filière ASH site de Tours
IUFM d'Orléans-Tours

michel.vinai@orleans-tours.iufm.fr
Veronique.pardieu@orleans-tours.iufm.fr

année universitaire 2007-2008

1



Zone de difficultés mineures circonstancielles.

Difficultés inhérentes aux apprentissages

Travail d'équipe pédagogique à développer. (Le décloisonnement)
Accompagnement pédagogique

L'aide dans la classe
Rattrapage
Pédagogie différenciée

Elaboration d'un PPRE

Acquisition du socle commun

2

Zone de difficultés importantes à risque de pérennisation.

A l'école difficulté persistante, demande d'aide au RASED, travail d'équipe.

Le RASED : 3 professionnels

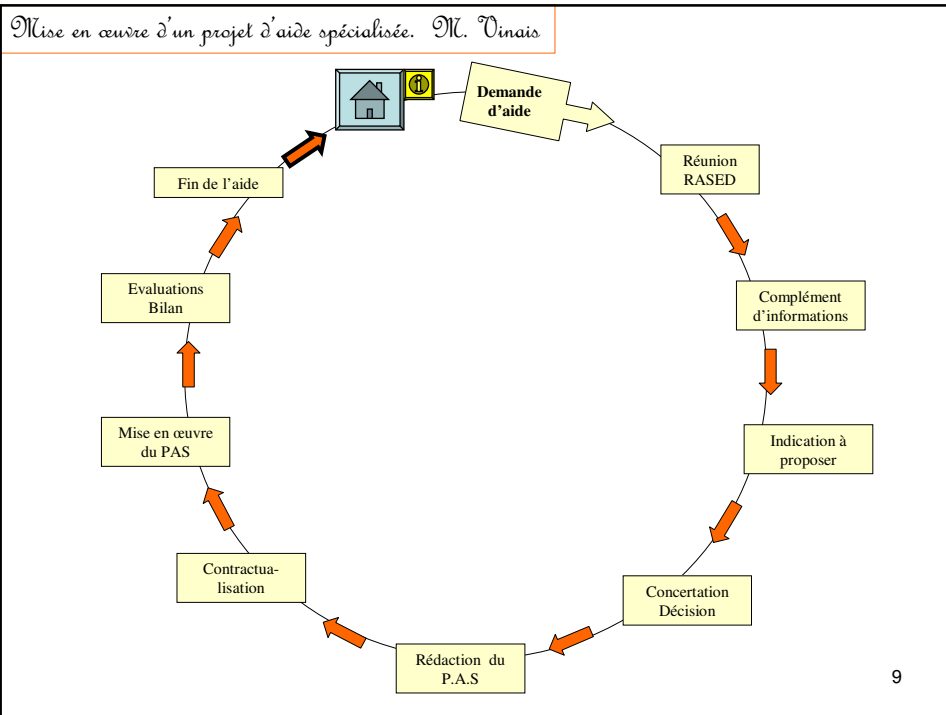
Un psychologue de l'éducation nationale

Un maître spécialisé (E), chargé de l'aide à dominante pédagogique

Un maître spécialisé (G), chargé de l'aide à dominante rééducative/

Repérage des missions assignées au RASED

- Accueillir tous les enfants, adapter l'école à l'élève
- Prévenir les difficultés de l'enfant/élève
- Aider à résoudre les difficultés de l'enfant/élève



V. Pardieu / M. Vinais PE2 TD3 0708

Circulaire du 30 avril 2002

L'aide spécialisée à dominante pédagogique est adaptée à chaque élève, même si elle est dispensée dans un petit groupe ; elle mobilise des stratégies, des méthodes voire des outils particuliers et un savoir-faire propre aux maîtres spécialisés. Elle **constitue, en complément à l'action du maître, une remédiation spécifique aux difficultés circonscrites.**

22

Les lieux d'intervention « E »:

- Les écoles maternelles.
- Les écoles élémentaires.

Majoritairement à l'école élémentaire
mais globalement C II (plutôt fin) et CIII (plutôt début)
Prévention en GS

Formes et modalités de l'aide à dominante pédagogique :

- Dans le champ de la remédiation
 - En structure « fermée » : CLAD
 - En regroupement d'adaptation, au sein d'un RASED
 - Tout dispositif, porteur de sens pour l'élève en difficulté...
 - Au-delà de l'adaptation...
- Dans le champ de la prévention et dispositif « ressource »
 - Groupes de prévention dans le champ du langage et des ALM à l'école maternelle (GS)
 - Avec les membres du RASED : Accueil personnalisé de rentrée
 - Aide à l'analyse de difficultés d'élèves dans le cadre du RASED dispositif « ressource » (ex.: aide à l'analyse des évaluations institutionnelles)

**Travail de l'enseignant spécialisé.
Spécificité du maître E.**

Ce n'est pas un maître supplémentaire dans l'école,
ni un maître chargé du soutien,
ni un répétiteur.

25

**Travail de l'enseignant spécialisé.
Spécificité du maître E.**

Spécialiste de l'analyse clinique de l'erreur.

L'entrée la plus pertinente dans le cadre d'une aide E
n'est certainement pas celle qui consisterait à
repérer uniquement le niveau d'un élève.

26




Travail de l'enseignant spécialisé. Spécificité du maître E.

Réconcilier l'élève avec la possibilité d'apprendre...

Aider l'élève à se construire une espace mental de travail.

27

Travail du maître E

- Avec qui ? Où ? Quand ? 
- Axes de travail :
 - Prévention, adaptation, remédiation 
 - Didactique
 - Pédagogique
 - Educatif
 - Cognitif 
 - Partenarial

PASDP

- Procédure d'indication
- Evaluations / observations
- Indication !
- Elaboration du projet (cf document)
 - Echanges avec l'enseignant
 - objectifs généraux
 - objectifs spécifiques
 - Evaluation et indicateurs de changement
 - Terme de l'aide ?
- Contrat tri/quadri partite

28

Axes de formation

- Compétences de communication
- Compétences d'investigation
- Compétences d'intervention

En résumé :

- La différence de l'aide E et du soutien mené dans la classe s'appuierait sur le fait que le E ne se caractérise pas par son omnipotence disciplinaire ou sa plus grande efficacité disciplinaire **mais qu'il se situerait préférentiellement dans une logique d'analyse et de traitement des difficultés qui** est à différencier d'une logique de prise en charge inscrite dans une progression d'où la nécessité de compétences didactiques et cognitives ainsi que la maîtrise d'une certaine dimension clinique touchant au problème du fonctionnement de l'enfant.
- On ne peut pas élaborer un projet d'aide individualisé si l'indication n'est pas multiréférencée et établie à partir d'une analyse plurifactorielle d'observables faite par et avec des partenaires de compétences différentes.
- **Nous pourrions définir le travail du maître E comme une démarche pédagogique éclairée par l'approche psychologique (M. Dupuy)**

Les missions du maître G: prévention et remédiation

1. Ajuster les conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles de l'enfant.
2. Permettre d'instaurer ou de restaurer le désir d'apprendre et de grandir.
3. Restaurer chez l'enfant la confiance en soi et l'estime de soi.
4. Permettre l'adhésion de l'enfant aux projets de la classe.
5. Assurer une prévention contre l'échec scolaire.

32

Les lieux d'intervention « G »:

- Les écoles maternelles.
- Les écoles élémentaires.

Majoritairement à l'école maternelle
mais globalement MS, GS, C.P

33

Les formes de l'aide à dominante rééducative :

Dans le champ de la remédiation

- Rééducations individuelles, voire en petits groupes.

Dans le champ de la prévention

- Groupes d'aide à la maturation
- Ateliers de pratiques langagières: conte, écritures... et Ateliers « pratiques de débats à visée philosophique »
- Groupes de parole « violence »
- Avec les membres du RASED : Accueil personnalisé de rentrée

34

- Une aide à dominante rééducative , quand ?
- Une aide à dominante rééducative, pour qui?
- Une aide à dominante rééducative avec qui?
- Quels signes chez l'enfant?

35

Les médiations en rééducation

Lieu moteur

activités sensori-motrices / expression du corps

Lieu des représentations

Jeu dramatique / marionnette / Contes / modelage / peinture / dessin .../....

Lieu cognitif

jeu à règles / livres / l'écrit... / Activités plus scolaires...

39

Circulaire du 30 avril 2002

- Le dispositif d'aides spécialisées contribue à assurer, avec les équipes pédagogiques,
 - d'une part, la prévention des difficultés préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire ou à une bonne insertion dans la vie collective
 - et, d'autre part, la remédiation quand des difficultés s'avèrent durables et se traduisent par des écarts d'acquisition nets avec les acquisitions attendues ou par un défaut durable d'adaptation à l'école et à son fonctionnement particulier.
- Il accompagne et complète les mesures prises par le maître de la classe et l'équipe pédagogique, mesures qu'il a pu contribuer à définir dans certains cas.



41

Circulaire du 30 avril 2002

- Une diversité de modes d'organisation adaptée aux besoins des élèves.
- Un ajustement des emplois du temps des enseignants est recherché afin de ne pas induire de désavantage (privation systématique du même type d'activité par exemple) **pour les élèves qui bénéficient d'une aide spécialisée lorsque celle-ci est extérieure à la classe.**
- **Les aides sont mises en œuvre dans la classe ou en dehors**, dans le cadre d'un travail de groupe, ou individuellement... **L'intervention simultanée de l'enseignant spécialisé ou du psychologue scolaire et du maître de la classe, pour des activités organisées conjointement, fait partie des modalités d'aide qui peuvent être mises en œuvre par ces personnels, en fonction des objectifs qu'ils se sont fixés.**

